



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conflit social chez Frichti

Une première victoire dans la reconnaissance de travailleurs indépendants sans papiers.

La détermination des livreurs à vélo et le soutien de toutes les organisations de la CGT ont permis d'obtenir pour la première fois la reconnaissance par les services de l'État du travail accompli en tant que livreurs à vélo auto-entrepreneurs dans le cadre d'une procédure d'admission au séjour.

Tous les livreurs n'ont pas à ce jour obtenu leur régularisation mais cette avancée importante renforce la légitimité de notre action pour y parvenir, même si l'Etat conditionne toujours la régularisation pérenne des travailleurs à l'obtention d'un contrat de travail « salarié ».

La société Frichti a pris divers engagements, notamment la création de plusieurs emplois salariés et l'accompagnement pour la recherche d'emploi.

La CGT s'assurera du respect des engagements annoncés.

L'idée d'une coopérative de livreurs à vélo salariés est train d'être étudiée par les livreurs eux-mêmes avec l'appui des syndicats CGT de Livreurs à Vélo.

La CGT revendique la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers sur simple preuve de la relation de travail.

Ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici !

Montreuil, le 23 juillet 2020